



Lutter contre la pauvreté des enfants

Briser l'isolement des familles monoparentales en situation de pauvreté

Appels à projet pour les organisations en
Fédération Wallonie-Bruxelles

Quels sont les critères de sélection ?

Votre demande de soutien est recevable si :

- votre dossier de candidature a été entièrement complété dans la langue du formulaire et a été introduit dans les délais;
- le responsable de votre organisation ou association a plus de 18 ans;
- votre organisation/association n'est pas une organisation commerciale ou un service public, est établie en Fédération Wallonie-Bruxelles et y développe aussi ses activités;
- le projet est réalisé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi les dossiers recevables, la sélection se fera en fonction des critères suivants :

- **Public cible** : le projet s'adresse aux familles monoparentales précarisées en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier les mères avec de jeunes enfants (autour de la naissance et jusqu'à 3 ans) ; il peut également s'adresser aux femmes enceintes isolées.
- **Résultats et impact** : le projet a pour objectif de briser l'isolement des familles monoparentales précarisées et débouche sur des résultats concrets, visibles, durables, et mesurables pour les parents et les enfants ; il est basé sur une analyse des besoins du groupe cible.
- **Connexion avec les familles**: les porteurs de projet proposent une approche proactive pour toucher les familles monoparentales précarisées.
- **Partenariats** : les partenariats avec des acteurs locaux et de première ligne (p.ex. : organisations de femmes, organisations de quartier, services de soins à domicile, maisons médicales, etc) sont encouragés afin de toucher les familles et de proposer un accompagnement répondant à leurs divers besoins.
- Il peut s'agir de projets existants ou de nouveaux projets ; dans ce cas celui-ci devra démarrer en 2022.